

Commission Départementale à l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 05 - Samedi 18 mars 2023 à 09h00

Président : M. Frédéric BOUILLERE

Présents : MM. Grégory DEROUBAIX - Maxime KERROUX - Georges LACOTE - Thierry LESVIGNE - François PADJEN - Pascal PIQUEMAL -

Visioconférence : MM. Maxime GUICHOU - Nathan RAMDANI - MM. Georges BARREAU

Excusé : M. Christophe MARTINEZ

Absents non excusés : MM. Rémi FABRE - Pierre FABRE

La séance est ouverte par le Président à 09 heures 00. Il remercie l'ensemble des membres présents ou en visioconférence et fait-part des excuses reçues.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Préparation de l'AG du 26 mai
- ▶ Point d'étape sur les observations
- ▶ Classement et promotion
- ▶ Promotion accélérée pour 3 arbitres féminines du district de l'Aude
- ▶ Animations / actions sur la fin de l'année
- ▶ Sanctions disciplinaires
- ▶ Courriers divers
- ▶ Questions diverses

PREPARATION DE L'AG DU VENDREDI 26 MAI

Devant les nombreux refus, de quasiment toutes les communes autour de Lézignan, nous sommes revenus sur le Carcassonnais pour la tenue de notre Assemblée Générale.

L'assemblée Générale de fin de saison aura donc lieu le **vendredi 26 mai 2023 à 19h à la salle des congrès de TREBES**. Une convocation sera envoyée dans la semaine à l'ensemble des arbitres et les invités recevront une invitation. Un apéritif dinatoire sera servi à l'issue de l'AG

POINT D'ETAPE SUR LES OBSERVATIONS

ARBITRES SENIORS :

- District 1 : 7 observations à réaliser (2 pour Himed BOUTALEB et 5 pour Benjamin VIDAL)
- District 2 : 7 observations à réaliser
- District 3 : 6 observations à réaliser
- Assistants : 6 observations à réaliser
- Stagiaires : 5 observations à réaliser

Suite à la décision du CD de radier M. GOUASMIA, les observations qu'il a réalisées sont neutralisées. Les arbitres seront donc observés une nouvelle fois

JEUNES ARBITRES :

- JAD 1 : 3 observations à réaliser
- JAD 2 : 7 observations à réaliser
- Stagiaires : 12 observations à réaliser

CLASSEMENT ET PROMOTION

Compte tenu du niveau des examens théoriques et du manque de travail de certains arbitres, nous souhaitons que la note théorique prenne plus d'importance dans les accessions. C'est également une exigence au niveau des candidats pour la ligue (arbitres de District 1 et JAD1). Pour la saison prochaine, il faudra obtenir au moins 10/20 en théorie pour monter de catégorie.

ARBITRES SENIORS :

- District 1 :
 - 2 propositions de montée en Candidat Ligue (il faudra avoir obtenu 14/20 en note globale). Si le 1^{er} et/ou le 2^{ème} refusent de monter, on ne sollicitera que l'arbitre classé 3^{ème}. Il faudra qu'ils aient obtenu 14/20 en note globale
 - Pas de descente cette saison afin de garder l'objectif d'avoir 12 arbitres de catégorie D1 (actuellement seulement 11 arbitres)
- District 2 :
 - 3 propositions de montée en D1. Si refus de monter entre les 3 premiers, on demande au 4^{ème} uniquement. Il faudra avoir obtenu 14/20 en note globale
 - 2 descentes en D3 (objectif : avoir environ 20 arbitres de catégorie D2)
- District 3 : 4 propositions de montée en D2
- Assistants : 1 proposition de montée en Candidat ligue (il faudra avoir obtenu 14/20 en note globale)
- Stagiaires : Titularisation et classement en tant qu'arbitre de District 3 s'ils ont obtenu au moins 10/20 au niveau du classement final. Sinon ils resteront stagiaire une année supplémentaire.

3 arbitres séniors seront non classés pour raisons médicales (1 arbitre de District 2, 1 arbitre assistant et 1 arbitre stagiaire). Ils resteront dans la catégorie pour la prochaine saison. Si à l'issue de la saison suivante ils ne peuvent toujours pas être classés, ils seront rétrogradés.

JEUNES ARBITRES :

- Jeune Arbitre District 1 (JAD1) :
 - 2 propositions de montée en Candidat Jeune arbitre de Ligue (il faudra avoir obtenu 14/20 en note globale)
 - 1 descente en Jeune Arbitre District 2 (JAD2)
- JAD2 : 4 propositions de montée en JAD1 (il faudra avoir obtenu 10/20 en note globale)
- Stagiaires : Titularisation si au moins 10/20 au niveau du classement final, ils seront classés JAD2. Sinon ils resteront stagiaire une année supplémentaire.

PROMOTION ACCELEREE POUR 3 ARBITRES FEMININES DU DISTRICT DE L'AUDE

Dans le cadre de la politique régionale de féminisation de l'arbitrage et comme annoncé récemment, la Direction de l'Arbitrage de la FFF va structurer les catégories féminines à compter de la saison prochaine. C'est un projet ambitieux qui débute dès la saison prochaine.

Afin de suivre cette stratégie au niveau régional, la CRA souhaite mettre en place le projet CAP FFF FEM. Ce projet vise à accompagner et former les Arbitres Féminines disposant d'un potentiel sur les 3 prochaines saisons.

Certaines pourront être, dès la fin de saison, présentées au stage de détection organisé par la DA à Clairefontaine. D'autres pourraient être accompagnées sur les prochaines saisons, dans la perspective d'une candidature.

A ce titre, la CRA souhaite pouvoir intégrer les profils, qu'ils ont détectés, à la catégorie Ligue Féminine.

En effet, suite au stage 100% féminin, elles ont eu l'opportunité d'officier en R1 Féminines et d'être observées. Plusieurs d'entre elles ont retenu l'attention de la CRA.

La CRA souhaite donc proposer une promotion accéléré pour les arbitres féminines de l'Aude suivante : **Ingrid CARON, Dina BOUMAIZ et Océane JACOMET**, afin de leur permettre d'intégrer la catégorie Ligue Féminine à compter du 14 mars 2023. Tout en sachant que Dina BOUMAIZ, JAD1, faisait déjà partie cette saison des potentielles candidates à la montée en JAL (Jeune Arbitre de Ligue)

ANIMATIONS ET ACTIONS SUR LA FIN DE LA SAISON

PITCH U13 FEMININES TOUR 1 :

Se déroulera le 25 mars à Bram (matin)

Nb de jeune arbitre présent au minimum : 2

Resp. CDA : Pascal PIQUEMAL

PITCH U13 FEMININES TOUR 2 :

Se déroulera le 15 avril à Bram (matin)

Pitch Féminines tour 2 : Le 15 avril à Bram

Nb de jeune arbitre présent au minimum : 2

Resp. CDA : Nathan RAMDANI

PITCH U13 GARCONS :

Se déroulera le 1er avril à Leucate

Nb de jeune arbitre présent au minimum : 6

Resp. CDA : Frédéric BOUILLERE

FOOT TOLERANCE :

Foot Tolérance va se dérouler le samedi 22 avril 2023 à Arzens. Un stand d'information sur l'arbitrage sera réalisé pour les jeunes qui seront présents sur cette animation par le biais de quiz, vidéos, tenues, matériel etc. Nous déterminerons le nombre de jeunes arbitres en fonction de l'organisation

Pour l'ensemble de ces actions, nous privilégierons les jeunes arbitres stagiaires.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES / FONCTIONNEMENT

De manière générale, nous notons trop d'indisponibilités qui ne respecte pas les délais ou qui sont données au dernier moment sans justificatif. A ce constat s'ajoute des retards réguliers.

JEUNES ARBITRES :

- Un rappel à l'ordre sera fait par mail pour 2 arbitres pour des indisponibilités qui ne respecte pas RI de la CDA. Comme ce sont des arbitres stagiaires, nous faisons un simple rappel à l'ordre pour cette fois-ci. Si cela venait à se renouveler, une sanction de non désignation d'1 weekend sera prononcée.
- Monsieur XXX a été absent à un match le 05/03 en sénior féminines sans justificatif. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 18/03. Un rappel à l'ordre lui sera également fait concernant la saisie de la FMI (erreur de score)
- Monsieur XXX a été absent à un match le 26/02 sans justificatif. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 25/03
- Monsieur XXX a déposé une indisponibilité tardive pour le weekend du 18/03. Comme il s'agit d'une récidive de non-respect des délais impartis, qu'il avait déjà été rappelé à l'ordre puis sanctionné, il sera sanctionné de 2 weekends de non désignation les 25/03 et 01/04.
- Monsieur XXX a déposé une indisponibilité tardive sans justificatif. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 18/03.
- Monsieur XXX fume dans l'enceinte du stade en présence de mineurs, va prendre un café alors que ses assistants officiels séniors sont en train de lui donner des conseils dans les vestiaires (match en trio sur une coupe de l'Aude), va discuter avec des spectateurs à la mi-temps au lieu de rester concentré sur son match, ne vérifie pas correctement le terrain (filets) et accorde un but à une équipe alors que le ballon n'était pas rentré. Un dernier rappel à l'ordre lui sera donné avant convocation en CDA et il est sanctionné d'1 weekend de non désignation le 25/03 pour non-respect de la fonction d'arbitre.

ARBITRES SENIORS :

- Monsieur XXX a déposé une indisponibilité tardive pour le weekend du 01/04 (non-respect des 3 semaines de délais) (récidive). Comme il s'agit d'une récidive de non-respect des délais impartis, qu'il avait déjà été rappelé à l'ordre puis sanctionné, il sera sanctionné de 2 weekends de non désignation les 09/04 et 16/04.
- Monsieur XXX a déposé une indisponibilité. Comme c'est la première fois, un rappel à l'ordre lui sera envoyé par mail
- Monsieur XXX est arrivé avec 1h de retard sur un match de coupe U15 le 11/03 sans justificatif valable. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 09/04
- Monsieur XXX est arrivé avec 30 minutes de retard sur un match de ¼ de finale de challenge U15 le 04/03 sans justificatif valable. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 09/04

- Monsieur XXX est arrivé avec 30 minutes de retard sur un match Sénior du 05/03. Il sera sanctionné d'1 weekend de non désignation le 09/04
- Monsieur XXX aura un rappel à l'ordre sur son fonctionnement qui pourrait être considéré comme déplacé lors d'un match sénior. Il ne sera plus désigné sur des matchs avec les 2 équipes concernées.

COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

▶ **Courrier du club du FC Lauquet :**

Une réponse sera faite au club

▶ **Courrier du club de Trèbes :**

Une réponse sera faite au club

▶ **Prompt rétablissement :**

La CDA souhaite un Prompt rétablissement à Jean Pierre ZAMO (président de l'UNAF) à la suite de son opération.

▶ **Demande d'un arbitre :**

Ne plus arbitrer les équipes d'un club toutes catégories confondues. Compte tenu des arguments présentés, la CDA accepte la demande de l'arbitre à compter du 20 mars 2022.

▶ **Trophées pour l'AG :**

La CDA a demandé au district de commander les trophées individuels pour l'AG. Il y aura 6 trophées (Major D1, Major D2, Major D3, Major Assistant, Major JAD1, Major JAD2). Il a été acté de ne pas relancer la fabrication des « boucliers » qui n'ont pas été retrouvés lors de la passation entre l'ancienne CDA et la nouvelle CDA. En effet, il aurait fallu en refaire 5 : 2 (ceux qui manquent D1 et JAD1) + 3 nouveaux (nouvelle catégorie D3, assistant et JAD2).

Toutes les questions prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 12h00 et remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des réflexions.

Le Secrétaire
M. Georges BARREAU



Le Président
M. BOUILLERE Frédéric

